



AXA IM EURO 6M

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Actif

Passif

Hors-bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Compte de résultat au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables au 31/12/2024

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 31/12/2024

Rapport de gestion

Forme juridique

FCP

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante : «Obligations et autres titres de créance libellés en Euro».

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher, sur des périodes de 6 mois glissantes, une performance annualisée après déduction des frais de gestion réels supérieure à l'€STR capitalisé majoré de 33,5 points de base en s'exposant directement ou indirectement aux marchés obligataires et monétaires. L'OPCVM intègre une approche liée à l'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement. L'attention du porteur est attirée sur le fait que cet OPCVM ne relève pas du Règlement Européen (UE) 2017/1131 relatif aux fonds monétaires.

Politique d'investissement

L'OPCVM met en oeuvre une gestion active reposant sur des investissements en instruments du marché monétaire et en titres obligataires à taux fixe, variables, révisables et/ou indexés, émis par des sociétés notamment des pays membres de l'OCDE, afin de dynamiser la performance. L'univers d'investissement défini pour les besoins de la mise en oeuvre de l'objectif extra-financier de l'OPCVM est composé d'une large liste d'instruments financiers qui font partie de l'indice ICE Bank of America Euro Corporate Index. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net, après exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires, dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité. Le risque de taux lié aux obligations à taux fixe sera géré de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion et ne sera pas systématiquement couvert. Après une analyse macroéconomique et microéconomique, les décisions d'investissement sont fondées sur :

- Le positionnement sur la courbe de taux
- La sélection des titres en fonction de la durée de vie résiduelle des titres et de la liquidité de l'OPCVM
- L'allocation sectorielle
- La sélection des émetteurs La mise en oeuvre de la stratégie dans le cadre d'une gestion obligataire court terme sera réalisée dans le respect:
 - D'un risque limité aux variations de taux que l'on assimile à la sensibilité aux taux d'intérêt. La maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 6 mois
 - D'un risque de crédit et de liquidité limités. La durée de vie des actifs ne dépasse pas 3 ans et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à l'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas 18 mois

Le portefeuille sera investi de manière discrétionnaire, dans les conditions définies dans la documentation réglementaire, sans contrainte particulière additionnelle en terme d'univers d'investissement par rapport à un éventuel indice de marché. Il est précisé que la volatilité de l'OPCVM et de l'indicateur de référence ou tout autre indice ne devraient pas s'éloigner de manière significative. L'OPCVM sélectionne des titres de créance dont titres obligataires et instruments du marché monétaire appartenant notamment à la catégorie "Investment Grade" dont la notation minimale est égale à A-3 sur le court terme ou à BBB- sur le long terme sur l'échelle Standard & Poor's (ou de notation équivalente chez toute autre agence de notation ou jugés équivalents à ladite notation par la société de gestion). Il est précisé que l'équipe de gestion mène sa propre analyse de crédit pour sélectionner ces titres. Aussi, la décision d'acquérir ou de céder un titre de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation, mais repose également sur une analyse interne de l'équipe de gestion. L'OPCVM a une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et +0,50.

L'OPCVM applique une approche de sélectivité Best-in-Universe sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les

mieux notés d'un point de vue extra-financier quel que soit leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, car les secteurs jugés globalement plus vertueux seront plus largement représentés. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 25% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, sur la base d'une combinaison des exclusions d'investissement responsables applicables à l'OPCVM et de leur score ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires. Le taux de couverture minimum de l'actif net qui s'applique au sein du portefeuille est de 90 % pour l'analyse ESG. L'OPCVM surperforme en permanence son univers d'investissement sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants: le premier lié au pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et le second lié à l'intensité carbone (le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra-financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus de l'OPCVM). AXA IM utilise un cadre de notation ESG des émetteurs structurés autour de trois piliers: environnement, social et gouvernance, afin de contribuer à évaluer la manière dont les entreprises réduisent le risque ESG et profitent de ces critères pour améliorer leurs positions concurrentielles dans leur secteur d'activité. L'application de ce cadre se traduit par une notation ESG par émetteur allant de 0 à 10.

En complément, l'OPCVM applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/nos-politiques-et-rapports>. Les politiques d'exclusions sectorielles d'AXA IM et les Standards ESG sont appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG de l'OPCVM. Sont également appliquées de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres, les exclusions décrites dans le référentiel du Label ISR. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas sont développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent évoluer dans le temps. Malgré plusieurs initiatives, l'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. Les stratégies qui intègrent les critères ESG et celles qui intègrent des critères de développement durables peuvent utiliser des données ESG qui paraissent similaires mais qu'il convient de distinguer car leur méthode de calcul peut être différente. Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites ci-dessus peuvent évoluer dans le futur pour prendre en compte toute amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, ou toute évolution de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes entre autres.

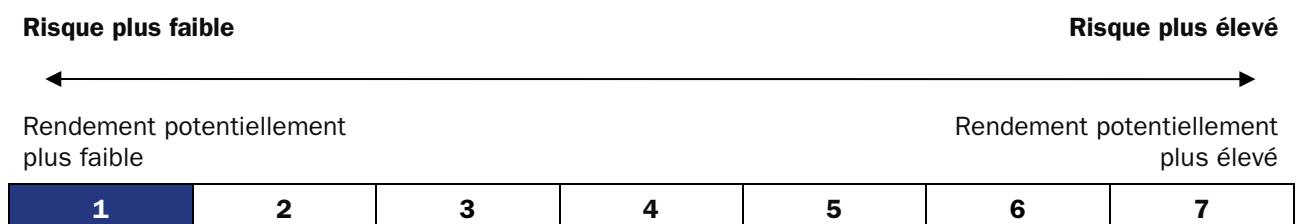
La détention de parts ou actions d'OPC non labellisés ISR est limitée à 10% de l'actif net de l'OPCVM. Dans la limite de 200% de l'actif net de l'OPCVM, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés et des opérations de prêts et emprunts de titres et/ou de prises et mises en pension. L'OPCVM peut utiliser des dérivés également pour se couvrir. L'OPCVM est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

L'€STR Capitalisé (Ester ou Euro Short-Terme Rate). L'€STR est un taux d'intérêt à court terme de référence en zone euro. Il est calculé au jour le jour par la Banque Centrale Européenne (BCE) sur la base des transactions de la veille.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : <https://www.ecb.europa.eu>

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 0.5 an.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau très faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés, risque de contrepartie. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque global

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Certaines limites de risque fixées par le gestionnaire ont été dépassées de manière ponctuelle sans toutefois induire d'impact négatif matériel pour le portefeuille géré. Les mesures correctrices nécessaires ont été entreprises par la gestion, lorsque cela a été nécessaire, afin de revenir dans les niveaux de risques acceptables par le gestionnaire.

Commentaire de gestion

Les banques centrales ont continué de combattre l'inflation au début de l'année 2024, les surprises à la hausse des chiffres d'inflation aux États-Unis entraînant un retard dans le cycle d'assouplissement attendu de la Réserve fédérale. Cependant, l'inflation a continué de baisser dans la plupart des régions et de nombreuses banques centrales des économies développées ont assoupli leur politique au cours de l'année 2024, les préoccupations se déplaçant des risques inflationnistes à la hausse vers des perspectives de prix plus équilibrées voire un soutien à la croissance. Des inquiétudes ont persisté concernant la croissance chinoise, ce qui a entraîné une stimulation officielle importante, et se sont également poursuivies dans la zone euro, malgré une amélioration de l'activité. Cependant, les États-Unis ont continué à connaître une expansion forte. L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements politiques. L'Europe a organisé plusieurs élections, y compris une élection surprise en France, mais dans plusieurs cas, ces élections n'ont pas permis d'obtenir des résultats décisifs et des coalitions ont soit échoué à se former, soit se sont effondrées. Le Royaume-Uni a connu un changement de gouvernement, tandis que les États-Unis ont réélu Donald Trump pour un deuxième mandat non consécutif.

En Europe, l'inflation a continué de baisser, et bien que l'activité économique se soit améliorée, elle est restée faible, reflétant de plus en plus une insuffisance de la demande plutôt que des contraintes d'offre et ouvrant la voie à un soutien de la politique monétaire. L'inflation en glissement annuel est passée de 2,9% fin 2023 à un creux de 1,7% en septembre, avant que les effets de base de l'énergie n'entraînent une légère hausse pour clôturer 2024 à 2,4%. Une amélioration plus marquée de l'inflation "hors énergie et alimentation" a fait chuter le taux à 2,7% fin 2024, contre 3,4% l'année précédente. Le PIB trimestriel a rebondi après une stagnation en 2023, augmentant de 0,3% au T1, de 0,2% au T2 et de 0,4% au T3, mais cela semble plus temporaire en raison de facteurs tels que les Jeux olympiques de Paris, et nous prévoyons un quatrième trimestre plus faible. La croissance a été inégale entre les pays, l'Allemagne devant enregistrer une deuxième année consécutive de contraction. En revanche, la croissance espagnole a maintenu un rythme soutenu de 0,8/0,9% par trimestre. Plus généralement, l'activité industrielle dans la zone euro a continué de diminuer, mais les services et la consommation des ménages se sont améliorés. En conséquence, la Banque centrale européenne (BCE) a vu plus de marge de manœuvre pour soutenir la croissance avec une politique monétaire plus souple. La BCE a réduit son taux de dépôt à 4 reprises à partir passant de 4% à 3%.

Sur les marchés financiers, le premier trimestre 2024 a été marqué par un changement de ton. En effet alors que le mois de décembre 2023 marquait un point bas dans les anticipations de baisse de taux, les différents discours de la BCE ainsi que les chiffres macro-économiques ont enlevé un bon nombre de baisse. Après avoir maintenu ses taux à 4% depuis septembre 2023, la BCE a finalement décidé début juin de baisser ses taux directeurs de 25bp, première fois depuis 2019. Malgré la révision à la hausse des prévisions d'inflation, Mme Lagarde a défendu sa décision de réduire les taux d'intérêt en montrant les progrès en matière d'inflation et précisant que les perspectives et les attentes d'inflation se sont suffisamment améliorées. Mme Lagarde n'a pas souhaité confirmer que la politique monétaire était entrée dans la phase de « repli » mais a indiqué que les taux directeurs restaient « loin d'être neutres ». Le marché semblait donc trouver un consensus pour une baisse trimestrielle jusqu'à mi- 2025. Durant ce second trimestre, les élections européennes survenues fin juin et plus encore l'annonce de la dissolution de l'assemblée en France ont semé le trouble amenant le marché dans un mode averse aux risques. En septembre, la BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement avec une seconde baisse des taux de 25bp, amenant le taux de dépôt à 3,5%. Les prévisions macroéconomiques ont montré une trajectoire de l'inflation qui continuait de converger vers l'objectif de 2% d'ici fin 2025, renforçant la confiance du Conseil des Gouverneurs (GC) sur un retour rapide et durable de l'inflation à la cible. Par ailleurs, alors que le marché craignait une récession imminente côté US début aout, Mr Powell a opté pour une baisse inattendue de 50bp en septembre, renforçant les attentes côté BCE de la part du marché. Puis fin septembre, l'affaiblissement économique en zone euro de plus en plus visible a renforcé le scénario de baisse de taux du marché passant à une baisse par meeting et amenant ainsi le taux de dépôt à 2% mi-2025. Sur le dernier trimestre de l'année, c'est donc sans surprise que la BCE a accéléré l'assouplissement de sa politique monétaire en baissant les taux de 25bp en octobre puis en décembre, amenant le taux de dépôt à 3%, soit 100bp de baisse sur 2024. Ces décisions font suite à des perspectives de croissances revues à la baisse jusqu'en 2027 et des projections d'inflation confirmées avec une convergence vers l'objectif à 2% à partir du T2 2025. La BCE se dit plus confiante encore sur les progrès réalisés et qualifie le processus de désinflation comme étant « en bonne voie ». Dans ce contexte, une politique monétaire restrictive ne semble plus justifiée et bien que les niveaux de taux actuels à 3% soient considérés comme restrictifs, la BCE doit maintenant déterminer « l'orientation appropriée de la politique monétaire ». Mme Lagarde s'en tient à sa position de dépendance aux données, réunion par réunion et non engageante sur la trajectoire future de la politique monétaire mais la BCE semble se diriger vers un abaissement des taux à un niveau neutre. Durant cette période, un vent de doutes et d'incertitudes a été semé sur les marchés qui ont subi une forte volatilité due à un grand nombre d'événements : la réélection de D. Trump, l'effondrement de la coalition politique en Allemagne, crise budgétaire et politique en France. Les anticipations ont donc été très volatile montant au-delà de 2% fin 2025 puis baissant à un point bas de 1.55% fin 2025. Le dernier discours BCE de l'année en décembre a remis un peu plus d'optimisme et l'année se termine avec une anticipation d'une baisse par meeting pour atteindre 2% en juin 2025 et une baisse supplémentaire au S2 pour un taux terminal à 1.75% fin 2025.

Du côté des taux, les niveaux des swaps ont suivi ces anticipations d'assouplissement monétaire et ont donc été orienté à la baisse sur l'ensemble de l'année 2024. Le taux swap €str 1an est passé de 3.22% début janvier à un point haut de 3.50% fin février pour ensuite baisser graduellement jusqu'à 2.06% début décembre et finir l'année à 2.12%. Le taux euribor 1 an a suivi exactement la même tendance passant de 3.53% à 3.756% mi-mars pour clôturer l'année à 2.46%. L'écart entre le taux euribor et le taux swap €str sur 1an, qui représente le niveau de financement du secteur bancaire à 1an, a oscillé entre +20bp et +40bp pour être en moyenne autour de +26bp sur 2024. Sur le 3mois, l'Euribor a baissé continuellement sur l'année passant de 3.93% à 2.715% et l'écart avec le swap €str 3 mois a oscillé entre +3bp et +10bp avec une moyenne sur l'année autour de +7bp. Du côté des souverains, nous avons eu une première partie de l'année plutôt stable mais les élections européennes fin juin ont écarté les niveaux vs €str. En fin d'année, le resserrement du swap spread a été très fort permettant à l'ensemble des pays de traiter à des point hauts vs €str, l'Italie 1an traitant jusqu'à €str+45 début novembre (vs +14bp début janvier), la France, l'Espagne et la Belgique à €str+30bp (vs €str+5bp) et l'Allemagne à €str+20bp (vs €str). La fin d'année et les problématiques de placement de cash ont permis un fort resserrement pour l'Espagne qui clôture l'année à €str+10bp, tout comme l'Allemagne. La France traitait autour d'€str+20bp et l'Italie autour d'€str+26bp fin décembre. Sur le marché du Commercial Paper, nous avons eu la même tendance sur le secteur bancaire avec un resserrement des marges jusqu'à fin juin, traitant entre €str+20bp et €str+28bp sur le 1an. Puis les élections européennes et un marché plus averse aux risques ont nécessité un écartement des niveaux de financement des banques qui traitent entre €str+25bp et €str+30bp. Ces niveaux se sont tenus sur le second semestre, mais à partir de mi-novembre, nous avons vu un nouvel écartement notamment de la part des banques françaises pour traiter jusqu'à €str+32bp. Sur les maturités plus courtes, nous avons eu une stabilité des niveaux autour d'€str+7-12bp sur le 3 mois et autour d'€str+15-20bp sur le 6 mois. Du côté des émetteurs d'entreprises, nous avons eu des volumes relativement faibles avec peu de diversification sur l'ensemble de l'année et des maturités courtes inférieures à 3 mois. Les niveaux ont oscillé entre €str+8bp et €str+25bp sur le moins de 3mois. Pour les émetteurs présents sur le plus long terme, les niveaux étaient en moyenne autour d'€str+15bp sur le 6 mois et €str+24bp sur le 1an. Enfin sur le marché du crédit, nous avons eu une première phase de resserrement des marges sur le premier trimestre, l'indice crédit global ICE Bank of America 1-3 ans est passé de swap+80bp début janvier à swap+50bp début avril. Les turbulences de l'été ont écarté les marges qui sont remontées jusqu'à swap +70bp mi-septembre et ont ensuite oscillé entre +55bp et +70bp sur le dernier trimestre pour finir l'année à swap+68bp.

Sur le fonds AXA IM Euro 6M, nous avons souhaité être actif sur la gestion de la vie moyenne du fonds en 2024. En effet, après une année 2023 très propice pour les maturités courtes, nous avons eu un changement de comportement en 2024 avec la fin des hausses de taux et le début de la normalisation de la politique monétaire de la BCE. Ainsi, nous avons au fur et à mesure augmenté les maturités de nos investissements et cela via des obligations. Nous avons concentré nos investissements sur la partie 18-30 mois avec un objectif de rendement autour d'€str+40/65bp. La WAL est donc passée de 275 jours début 2024 à 390jours en fin d'année. Nous avons ainsi augmenté la part des obligations qui représentait fin décembre environ 82% du fonds vs 30% en janvier, la part des obligations à taux variables restant relativement stable autour de 24%. Naturellement les commercial papers ont diminué pour passer de quasi 60% à 7%. Dans ce contexte, nous avons pu diversifier davantage le fonds sur le secteur des corporates qui représentait autour de 42% du fonds vs 15% fin 2023. Nos principales expositions fin décembre sont les services aux collectivités, les biens de consommation, commerce de détail et automobile. Le secteur bancaire a de facto été réduit pour passer de 75% à 47%. Nous avons bénéficié d'un bon niveau de portage qui a augmenté sur l'année passant d'€str+27bp à €str+50bp. Concernant la sensibilité au taux, nous sommes restés couverts quasi tout au long de l'année mais avons en mai profité de la hausse des taux non justifiée selon nous pour augmenter la WAM du fonds jusqu'à 55jours. Le reste de l'année, la WAM était autour de 10jours, soit parce que les anticipations du marché étaient en ligne avec notre scénario soit parce qu'il existait trop d'incertitude sur le rythme des futures baisses BCE, les données macroéconomiques pouvant surprendre dans les deux sens et bien que la BCE soit indépendante de la FED, les marchés réagissent fortement aux données Outre-Atlantique qui restent très résilientes. En décembre, nous avons légèrement augmenté la WAM autour de 20jours via les taux allemand 2ans.

L'année 2025 sera de nouveau sous l'influence des banques centrales qui devraient poursuivre la normalisation de leur politique monétaire dans de nombreuses zones. Il semble assez clair que la BCE réduira ses taux directeurs d'au moins 25bp lors des deux prochains meetings début 2025. Pour la suite, il reste un grand nombre d'incertitudes, que ce soit sur la demande intérieure, la politique nationale (Allemagne et France) ou encore les tarifs douaniers de D.Trump, qui pourraient avoir un impact inflationniste sous-estimé et un risque baissier pour l'activité économique en zone euro. Nos stratégistes optent donc pour un scénario plus pessimiste que le marché avec un taux terminal d'ici fin 2025 à 1.50% se justifiant par des perspectives d'inflation inférieures à 2% et une croissance plus faible. Nous allons poursuivre notre politique d'investissement en favorisant les obligations qui offrent une prime vs les commercial papers et dont la pente de la courbe reste attractive. L'aplatissement du swap spread 2ans pourra nous permettre de bénéficier de belles offres vs swap. Nous continuerons de diversifier le fonds entre les différents secteurs en mettant toujours en avant les aspects social et climatique dans la sélection de nos émetteurs en plus de la qualité de crédit. Nous allons rester prudent sur notre gestion de la sensibilité aux taux en essayant toujours d'être actif sur la WAM en fonction des anticipations du marché et de nos convictions.

La performance d'AXA IM EURO6M sur l'année 2024 s'est élevée à 4,09% pour la part I, 3,89% pour la part E, et 4,09% pour la part IX, contre 3,79% pour son benchmark.

Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AXA IM EURO LIQUIDIT	11 646 451,25	8 564 595,60
ECP DUP AC 18/11/24	4 977 741,89	4 993 640,04
ECP KERING 16/12/24	4 922 798,22	4 981 402,76
ECP CREDIT 16/01/25	4 907 568,67	4 966 326,92
ECP SVENSKA 16/04/25	3 855 752,03	3 948 599,65
BANK 27	7 018 028,67	-
STANDARD 25	3 041 426,50	3 008 896,67
NATIONALWIDE BLDG SO	2 950 802,12	3 002 715,62
BMW FINANCE 0.5% 25	2 913 265,07	2 994 831,31
BASF 0.75% 26	2 861 318,85	2 861 289,86

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Technique de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM.

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Taux
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP-PARIBAS SA CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CITIGROUP GLOBAL MARKETS UK EQUITY LIMITED CREDIT AGRICOLE CIB CREDIT AGRICOLE SA NATIXIS SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST S.A SOCIETE GENERALE NEW YORK

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionnariat-actif>).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance

Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) le rappel de l'absence d'objectif de vente qui pourrait impacter directement la rémunération fixe ou variable des salariés concernés (ii) le renforcement de la gouvernance encadrant le principe d'équité et d'égalité de genre, (iii) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques et (iv) de mises à jour mineures.

Eléments qualitatifs et quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	110,25
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	67,72
Nombre total d'employés (4)	2 944 dont 770 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	35,66	23,97	59,63
Nombre d'employés concernés (5)	294 dont 116 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP	101 dont 16 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP	395 dont 132 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2024.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intérêts à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2024.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2024.

Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par lui.

Politique de sélection et d'exécution d'ordres

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont réglementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégué s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Texte relatif à la Taxonomie de l'UE

La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée "taxonomie européenne", elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale : l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la lutte contre la pollution, la préservation de la biodiversité, et la transition vers une économie circulaire.

Modifications intervenues

- Mise à jour annuelle du PRIIPS DIC é
- Amendement de la stratégie d'investissement mentionnée dans le prospectus : le pourcentage minimum d'exposition aux titres d'émetteurs appartenant aux pays membres de l'OCDE, de l'ordre de 90%, est supprimé é
- Mise à jour KID : Modifications concernant les frais courants, frais de transaction et commissions de performances en pourcentage é
- Modification de la documentation réglementaire :
 - alignement avec les nouvelles exigences du label ISR V3 (approche extra-financière et méthode de sélectivité, taux de couverture des KPI, exclusions liées au label ISR) é
 - prise en compte du "Tabac" au niveau des exclusions sectorielles

Modifications à intervenir

Néant.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Sur la période, l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres.

Autres informations

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : PricewaterhouseCoopers Audit

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du Produit : AXA IM EURO 6M (le **Identifiant d'entité juridique** : 9695008867PJMLNHIX23 "Produit Financier")

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

 **OUI**

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

 **NON**

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71.92 % d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance
- Intensité carbone

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable Best-in-Universe sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et Intensité carbone au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur le pourcentage de mixité au sein des organes de gouvernance et iii) 70 % pour l'indicateur Intensité carbone.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	41.78 % de femmes aux conseils d'administration	39.78 % de femmes aux conseils d'administration	98.71 %
Intensité carbone	63.17 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	135.5 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	99.54 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Univers d'Investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	2023	41.41 % de femmes aux conseils d'administration	38.84 % de femmes aux conseils d'administration	97.24 %
Intensité carbone	2023	39.93 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	138.97 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	99 %
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	40.52 % de femmes aux conseils d'administration	38.29 % de femmes aux conseils d'administration	98.46 %
Intensité carbone	2022	113.71 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	192.56 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	98.46 %

N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basées sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

- a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou
- b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits

et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

3. Les investissements dans des obligations vertes, sociales et durables et dans des obligations liées à la durabilité :

a) Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments qui visent à contribuer à divers objectifs durables par nature. Ainsi, les investissements dans des obligations émises par des entreprises et des États qui ont été répertoriées comme des obligations vertes, obligations sociales ou obligations durables dans la base de données Bloomberg sont considérés comme des « investissements durables » selon le cadre SFDR d'AXA IM.

b) En ce qui concerne les obligations liées à la durabilité, un cadre interne a été développé pour évaluer la solidité des obligations utilisées pour financer un objectif durable général. Du fait que ces instruments sont nouveaux, les pratiques des émetteurs sont hétérogènes et seules les obligations liées à la durabilité auxquelles est attribuée une opinion positive ou neutre à l'issue du processus interne d'analyse d'AXA IM sont considérées comme des « investissements durables ». Le cadre d'analyse s'appuie sur les directives de l'International Capital Market Association (ICMA) avec une approche interne rigoureuse fondée sur les critères suivants : (i) stratégie de durabilité de l'émetteur et pertinence et matérialité des indicateurs de performance clés, (ii) ambition de l'objectif de performance en matière de durabilité, (iii) caractéristiques des obligations et (iv) suivi et reporting de l'objectif de performance en matière de durabilité.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM (comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés

bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 1: 3459.187 Emissions de GES niveau 2: 1471.274 Emissions de GES niveau 3: 87153.906 Emissions de GES niveau 1+2: 4930.461 Emissions totales de GES: 92028.477	Emissions de GES niveau 1: 76 Emissions de GES niveau 2: 76 Emissions de GES niveau 3: 74 Emissions de GES niveau 1+2: 76 Emissions totales de GES: 74	Emissions de GES niveau 1: 77 Emissions de GES niveau 2: 77 Emissions de GES niveau 3: 75 Emissions de GES niveau 1+2: 77 Emissions totales de GES: 75
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 20.697 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 399.756	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 88 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 74	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 89 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 75
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1078.676	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 89	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 91
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	4.05	92	93
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui proviennent de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 53.09 Part de production d'énergie non renouvelable: 61.33	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 91 Part de production d'énergie non renouvelable: 2	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 92 Part de production d'énergie non renouvelable: 2
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE C: 0.112 Secteur NACE D: 0.826 Secteur NACE E: 2.832 Secteur NACE G: 0.029 Secteur NACE H: 1.203 Secteur NACE L: 0.205	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0 Secteur NACE C: 20 Secteur NACE D: 3 Secteur NACE E: 1 Secteur NACE F: 0 Secteur NACE G: 4 Secteur NACE H: 2 Secteur NACE L: 1	Secteur NACE C: 81 Secteur NACE D: 37 Secteur NACE E: 50 Secteur NACE G: 76 Secteur NACE H: 75 Secteur NACE L: 75
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	26.65	27	27
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires	0.014	19	19

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

		d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)			
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.489	39	39

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	98	100
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	15.33 %	88	90
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	14.33%	89	90
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	41.45	92	93
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	98	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
<ul style="list-style-type: none"> Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées <ul style="list-style-type: none"> Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales 	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 100 Proportion du nombre total de pays: 100

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Scope 1: 3459.187 Scope 2: 1471.274 Scope 3: 87153.906 Scope 1+2: 4930.461 Scope 1+2+3: 92028.477	Scope 1: 76 Scope 2: 76 Scope 3: 74 Scope 1+2: 76 Scope 1+2+3: 74	Scope 1: 77 Scope 2: 77 Scope 3: 75 Scope 1+2: 77 Scope 1+2+3: 75
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Emprise carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Scope 1+2: 20.697 Scope 1+2+3: 399.756	Scope 1+2: 88 Scope 1+2+3: 74	Scope 1+2: 89 Scope 1+2+3: 75
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés	Intensité de GES des sociétés	Scope 1+2+3: 1078.676	Scope 1+2+3: 89	Scope 1+2+3: 91

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	bénéficiaires des investissements	bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)			
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	4.05	92	93
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui proviennent de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation d'énergie: 53.09 Production d'énergie: 61.33	Consommation d'énergie: 91 Production d'énergie: 2	Consommation d'énergie: 92 Production d'énergie: 2
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	26.65	27	27
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0%	98	100
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	41.45	92	93
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	98	100

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
-------------------------------	----------------	-------	--------	--------------------------------------	---

<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées • Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales 	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	Nombre de pays: 100 Proportion du nombre total de pays: 100
---	---	--	--	--	--

Source: S&P Trucost, 2024

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/01/2024-31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI Capitalisation EUR pf	Financial service activities, except insurance and pension funding	9.47%	FR
KERFP 3.75% - 05/09/2025 Call	Manufacture of wearing apparel	2.09%	FR
INTNED Float - 02/10/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.76%	NL
OPBANK 2.875% - 15/12/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.74%	FI
MBGGR Float - 29/09/2025	Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	1.73%	NL
ANZ 3.652% - 20/01/2026	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.7%	AU
TENN 0.75% - 26/06/2025 Call	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1.7%	NL
MLFP 0.875% - 03/09/2025 Call	Manufacture of rubber and plastic products	1.69%	FR
TRNIM 0.125% - 25/07/2025	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1.69%	IT
Euro CD STAN ESTR ON +0.36% 02/10/2024	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.67%	GB
BNFP 0 - 01/12/2025 Call	Manufacture of food products	1.66%	FR
NWIDE 0.25% - 22/07/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.58%	GB
BMO Float - 05/09/2025	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.55%	CA
IBM 2.875% - 07/11/2025	Computer programming, consultancy and related activities	1.53%	US
ORAFP 1% - 12/05/2025 Call	Telecommunications	1.32%	FR

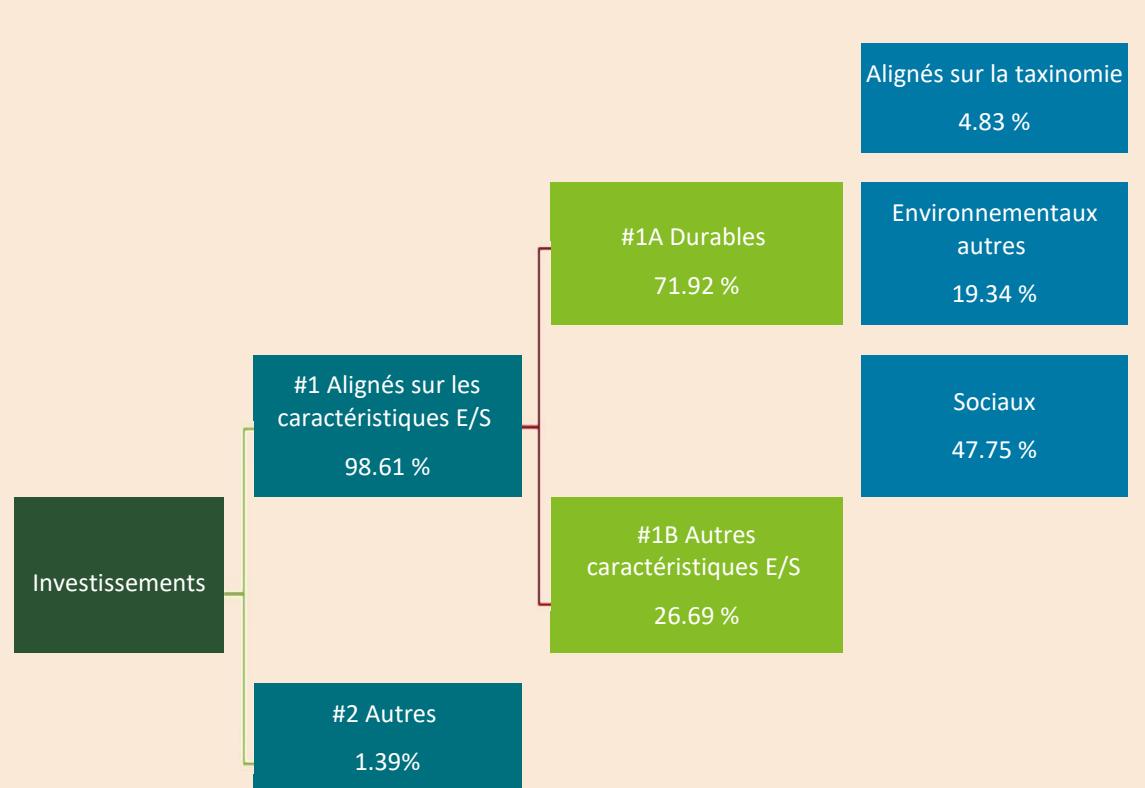
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliquée par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE) :

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	60.68%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	7.14%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	6.47%
Telecommunications	3.49%
Manufacture of beverages	2.68%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	2.34%
Manufacture of wearing apparel	2.09%

Manufacture of chemicals and chemical products	1.82%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	1.7%
Manufacture of rubber and plastic products	1.69%
Manufacture of food products	1.66%
Computer programming, consultancy and related activities	1.53%
Manufacture of computer, electronic and optical products	1.24%
Scientific research and development	1.06%
Real estate activities	0.96%
Manufacture of leather and related products	0.86%
Postal and courier activities	0.54%
Water collection, treatment and supply	0.54%
Manufacture of electrical equipment	0.51%
Other	0.49%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	0.28%
Public administration and defence, compulsory social security	0.25%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités alignées avec les objectifs de la taxinomie de l'UE. L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

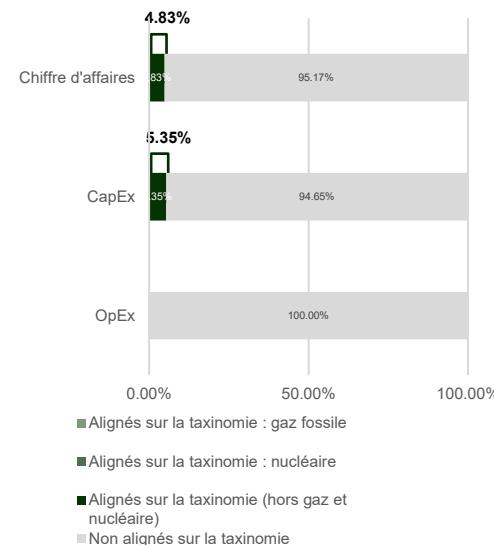
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

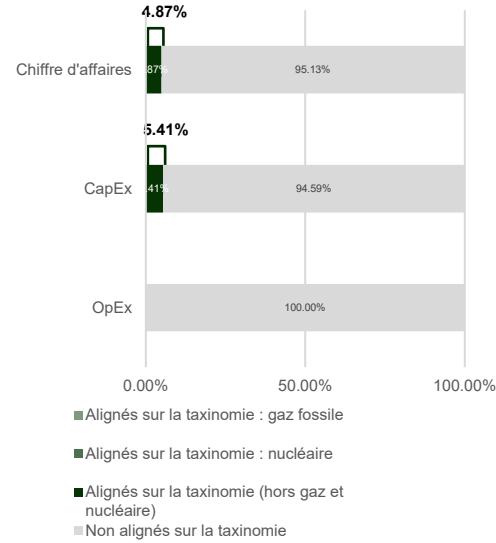
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie UE			
	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	4.83%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	5.35%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2024

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 19.34% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 47.75% d'investissements durables ayant un objectif social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 1.39% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en :

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de dette, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le produit financier a reçu le label ISR et a donc appliqué en permanence les exigences du label dans sa gestion quotidienne au cours de la période de référence. En conséquence de l'application continue du label prévue en 2025, et en vue d'un alignement avec la V3 du référentiel du label ISR qui entre en vigueur en 1er janvier 2025 pour les produits existants, la stratégie d'investissement du produit financier, en particulier en matière d'investissement responsable, a été adapté fin 2024, telle que décrite dans l'annexe SFDR du prospectus du produit financier. En outre, un audit annuel est réalisé par des auditeurs externes afin de garantir la conformité du produit financier avec le label. Plus de détails sur ce label sont disponibles sur le lien suivant: [Label ISR - Critères d'attribution](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



AXA IM EURO 6M

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

AXA IM EURO 6M

OPCVM CONSTITUÉ SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AXA IM EURO 6M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.06.16 17:48:45 +0200



Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	-
Titres financiers	0,00	-
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	189 252 916,87	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	189 252 916,87	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	-
Titres de créances (D)	18 598 667,11	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 965 300,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 633 367,11	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	22 356 532,44	-
OPCVM	22 356 532,44	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	-
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	-
Dépôts (F)	0,00	-
Instruments financiers à terme (G)	52 834,67	-
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	-
Titres financiers empruntés	0,00	-
Titres financiers donnés en pension	0,00	-
Autres opérations temporaires	0,00	-
Prêts (I)	0,00	-
Autres actifs éligibles (J)	0,00	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	230 260 951,09	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	50 594,93	-
Comptes financiers	1 062 969,02	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	1 113 563,95	-
Total Actif I + II	231 374 515,04	-

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AXA IM Euro 6M

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	221 605 290,11	-
Report à nouveau sur revenu net	0,00	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	-
Résultat net de l'exercice	9 044 887,76	-
Capitaux propres I	230 650 177,87	-
Passifs éligibles :		
 Instruments financiers (A)	0,00	-
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	-
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	-
 Instruments financiers à terme (B)	692 165,68	-
Emprunts	0,00	-
 Autres passifs éligibles (C)	0,00	-
 Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	692 165,68	-
Autres passifs :		
 Dettes et comptes d'ajustement passifs	32 171,49	-
Concours bancaires	0,00	-
 Sous-total autres passifs IV	32 171,49	-
Total Passifs : I + III + IV	231 374 515,04	-

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	-
Produits sur obligations	4 038 456,63	-
Produits sur titres de créance	473 903,49	-
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	-
Produits sur instruments financiers à terme	5 547 307,76	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Produits sur prêts et créances	0,00	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	1 074,40	-
Autres produits financiers	132 569,27	-
Sous-total Produits sur opérations financières	10 193 311,55	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	-
Charges sur instruments financiers à terme	-5 095 460,93	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	-
Charges sur emprunts	0,00	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	-
Autres charges financières	0,00	-
Sous-total charges sur opérations financières	-5 095 460,93	-
Total Revenus financiers nets (A)	5 097 850,62	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-361 408,09	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	-
Impôts et taxes	0,00	-
Autres charges	-3 792,51	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-365 200,60	-
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	4 732 650,02	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-218 045,03	-
Revenus nets I = C + D	4 514 604,99	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	4 492 839,84	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 312,10	-
Frais de recherche	0,00	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	-
Indemnités d'assurance perçues	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	4 489 527,74	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-43 022,87	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	4 446 504,87	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-19 001,80	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-19 001,80	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	102 779,70	-

AXA IM Euro 6M

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	83 777,90	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	-
Résultat net = I + II + III - IV	9 044 887,76	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Rappel de la stratégie d'investissement

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher, sur des périodes de 6 mois glissantes, la performance annualisée après déduction des frais de gestion réels telle que décrite ci-dessous en s'exposant directement ou indirectement aux marchés obligataires et monétaires :

- supérieure à l'ESTR capitalisé majoré de 8,5bps pour les parts de la catégorie « E » (« Tous souscripteurs ») ;
- supérieur à l'ESTR capitalisé majoré de 33,5bps pour les parts de la catégorie « I » (« réservées aux institutionnels ») et les parts de la catégorie « IX » (« réservées aux OPC proposés dans un dispositif d'épargne salariale et gérés par une entité du Groupe AXA Investment Managers »).

Le prospectus du FCP décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs :

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont en revanche intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- La structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Crédit Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF) :

Les titres de Crédit Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :

AXA IM Euro 6M

- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :
 - La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons **ENCAISSES**.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCP et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Ajustement de prix (« swing pricing ») a renseigner si swing pricing

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPC. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion.

5. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

6. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCP,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCP sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat du FCP:
Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille:
 - Action de la catégorie « E » : Le taux maximum s'élève à 0,40 % de l'actif net (OPC Inclus).
 - Action de la catégorie « I » : Le taux maximum s'élève à 0,15 % de l'actif net (OPC Inclus).
 - Action de la catégorie « IX » : Le taux maximum s'élève à 0,15 % de l'actif net (OPC Inclus)
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Néant (Dans la mesure où l'investissement de l'OPCVM dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif net, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par l'OPCVM du fait de cet investissement).
- Commission de mouvement / Dépositaire :

AXA IM Euro 6M

- Le prélèvement maximum sur chaque transaction est de 50 € TTC.
- Commission de surperformance :
 - Parts des catégories « E » et « I »: L'OPCVM versera à la Société de gestion une commission de performance , à la fin de la Période de Reference, dans l'hypothèse où la performance de l'OPCVM viendrait à être supérieure à la performance de l'ESTR Capitalisé, augmenté de 33,5 points de base, et si en outre, la performance absolue de l'OPCVM est supérieure à zéro. Cette commission sera équivalente à 20% de la surperformance entre la performance de l'OPCVM et la performance de l'ESTR Capitalisé augmenté de 33,5 bps, auquel on applique un floor de zéro lorsque la performance absolue de l'ESTR Capitalisé majoré de 33,5 bps est inférieure à zéro. Quoiqu'il en soit, cette commission de performance, ne pourra être supérieure à 0,05% de l'actif net de l'OPCVM.
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable

7. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	230 650 177,87	190 100 112,72	184 449 789,94	186 388 980,54	187 999 968,82
Capi C1					
Actif net	111 037 364,45	95 745 304,99	86 502 497,03	82 233 009,15	79 600 674,05
Nombre de parts	10 404,5727	9 338,8255	8 728,3598	8 292,4316	7 995,0280
Valeur liquidative unitaire	10 671,97	10 252,39	9 910,50	9 916,63	9 956,27
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	415,02	77,30	53,67	16,05	-15,30
Institutionnel capi.					
Actif net	115 925 868,85	91 603 266,13	96 532 272,24	103 433 177,31	107 674 823,26
Nombre de parts	10 413,5741	8 565,4561	9 337,7299	9 999,09	10 367,6949
Valeur liquidative unitaire	11 132,18	10 694,49	10 337,87	10 344,26	10 385,60
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	432,93	80,63	55,99	16,74	-15,99
Retail capi.					
Actif net	3 686 944,57	2 751 541,60	1 415 020,67	722 794,08	724 471,51
Nombre de parts	343,2320	265,9659	141,1429	71,8720	71,5728
Valeur liquidative unitaire	10 741,84	10 345,46	10 025,44	10 056,68	10 122,16
Distribution unitaire sur revenu net	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	391,73	52,69	29,44	-8,90	-40,87

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	190 100 112,72	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	125 352 918,46	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-94 006 029,27	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 732 650,02	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 489 527,74	-
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-19 001,80	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Autres éléments	0,00	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	230 650 177,87	-

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
Capi C1		
Parts souscrites durant l'exercice	5 392,3313	56 621 262,00
Parts rachetés durant l'exercice	-4 326,5841	-45 872 959,60
Solde net des souscriptions/rachats	1 065,7472	10 748 302,40
Institutionnel capi.		
Parts souscrites durant l'exercice	5 849,1597	63 749 023,81
Parts rachetés durant l'exercice	-4 001,0417	-43 949 154,12
Solde net des souscriptions/rachats	1 848,1180	19 799 869,69
Retail capi.		
Parts souscrites durant l'exercice	473,5787	4 982 632,65
Parts rachetés durant l'exercice	-396,3126	-4 183 915,55
Solde net des souscriptions/rachats	77,2661	798 717,10

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
Capi C1	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Institutionnel capi.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Retail capi.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels**Ventilation de l'actif net par nature de parts**

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0013308855	IX	Capitalisable	EUR	111 037 364,45	10 404,5727	10 671,97
FR0010950063	I	Capitalisable	EUR	115 925 868,85	10 413,5741	11 132,18
FR0010950055	E	Capitalisable	EUR	3 686 944,57	343,2320	10 741,84

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00					
Opérations temporaires sur titres	0,00					
Hors-bilan						
Futures	0,00					
Options	0,00					
Swaps	0,00					
Autres instruments financiers	0,00					
Total	0,00					

Annexes des comptes annuels**Expositions directes et indirectes sur les différents marchés****Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition**

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	189 252,91	132 836,18	56 416,73	0,00	0,00
Titres de créances	18 598,67	18 598,67	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 062,97	0,00	0,00	0,00	1 062,97
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	2 139,70
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-167 683,01	167 683,01	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	-16 248,16	224 099,74	0,00	3 202,67

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois - 1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	15 609,29	79 050,18	94 593,44	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	18 598,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 062,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	2 139,70	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 062,97	15 609,29	97 648,85	96 733,14	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swap					
Autres opérations					
Total					

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	189 252,91	0,00	0,00
Titres de créances	18 598,67	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	207 851,58	0,00	0,00

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
NATIXIS	22,72	
SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST S.A	9,03	
CREDIT AGRICOLE CIB	8,99	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED	2,59	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS UK EQUITY LIMITED	2,48	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS DEUTSCHLAND AG	1,82	
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,52	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
NATIXIS	133,05	
BNP PARIBAS (FORMERLY BANQUE NATIONALE DE PARIS S.A.)	109,66	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS UK EQUITY LIMITED	102,84	
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	79,48	
CREDIT AGRICOLE CIB	74,20	
CREDIT AGRICOLE SA	32,69	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS INC.	23,85	
SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST S.A	23,14	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS DEUTSCHLAND AG	20,65	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	18,52	
SOCIETE GENERALE NEW YORK	15,74	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED	15,59	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LTD	13,94	
BNP PARIBAS PA	12,89	
SOCIETE GENERALE MARCHE DES CAPITAUX	6,40	
BNP-PARIBAS SA	4,83	

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Dettes			
Collatéral espèces			

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	40 265,33
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	10 329,60
Frais de gestion	0,00
Autres créateurs divers	0,00
Total des créances	50 594,93
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-31 927,89
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-243,60
Total des dettes	-32 171,49
Total des créances et dettes	18 423,44

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

Capi C1	31/12/2024
Frais fixes	175 967,67
Frais fixes en % actuel	0,15
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Institutionnel capi.	31/12/2024
Frais fixes	174 454,89
Frais fixes en % actuel	0,15
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Retail capi.	31/12/2024
Frais fixes	14 778,04
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Engagements reçus et donnés**

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Acquisitions temporaires**

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0000978371	AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	22 356 532,44
Total			22 356 532,44

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	4 514 604,99	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 514 604,99	-
Report à nouveau	0,00	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 514 604,99	-

Capi C1		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	2 177 653,38	-
Total	2 177 653,38	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

Institutionnel capi.		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	2 273 665,58	-
Total	2 273 665,58	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Retail capi.		
Affectation :		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	-
Capitalisation	63 286,03	-
Total	63 286,03	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	-
Crédits d'impôts totaux	0,00	-
Crédits d'impôts unitaires	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	-

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 446 504,87	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	4 446 504,87	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 446 504,87	-

Capi C1		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	2 140 549,12	-
Total	2 140 549,12	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Institutionnel capi.		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	2 234 785,99	-
Total	2 234 785,99	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Retail capi.		
Affectation:		
Distribution	0,00	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	-
Capitalisation	71 169,76	-
Total	71 169,76	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			189 252 916,87	82,05
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			189 252 916,87	82,05
Alimentation - Produits laitiers			4 878 950,00	2,12
DANONE SA SR UNSECURED REGS 0% 01/12/2025	EUR	5 000 000	4 878 950,00	2,12
banque - Clientèle diverse			16 670 670,32	7,23
BANCO SANTANDER SA SR UNSECURED REGS 3.75% 16/01/2026	EUR	3 000 000	3 144 642,10	1,36
BANK OF NOVA SCOTIA SR UNSECURED REGS 03/26 VAR	EUR	2 000 000	2 004 230,95	0,87
BANK OF NOVA SCOTIA SR UNSECURED REGS 06/27 VAR	EUR	4 000 000	4 014 564,17	1,74
BANK OF NOVA SCOTIA SR UNSECURED REGS 09/25 VAR	EUR	2 000 000	2 007 571,42	0,87
CREDIT AGRICOLE SA SR UNSECURED REGS 1% 18/09/2025	EUR	2 500 000	2 478 488,77	1,08
SOCIETE GENERALE REGS 01/26 VAR	EUR	1 000 000	1 010 298,18	0,44
SVENSKA HANDELSBANKEN AB REGS 03/27 VAR	EUR	2 000 000	2 010 874,73	0,87
Banque commerciale - non US			56 826 879,10	24,64
AUST NZ BANKING GROUP SR UNSECURED REGS 01/26 3.652	EUR	4 327 000	4 513 682,86	1,96
AUST NZ BANKING GROUP SR UNSECURED REGS 05/27 VAR	EUR	4 000 000	4 022 728,80	1,74
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG REGS 06/27 VAR	EUR	3 000 000	3 012 656,95	1,31
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG SR UNSECURED REGS 06/25 0.75	EUR	2 000 000	1 990 173,42	0,86
BANK OF MONTREAL SR UNSECURED REGS 09/25 VAR	EUR	3 565 000	3 581 981,01	1,55
BANK OF MONTREAL SR UNSECURED REGS 12/04/2027	EUR	3 000 000	3 026 973,00	1,31
BELFIUS BANK SA/NV REGS 09/27 VAR	EUR	3 000 000	3 011 110,93	1,31
BPCE SA REGS 03/26 VAR	EUR	2 000 000	2 007 522,00	0,87
CAIXABANK SA SR UNSECURED REGS 03/26 1.125	EUR	3 000 000	2 970 539,34	1,29
COOPERATIEVE RABOBANK UA REGS 3.913% 03/11/2026	EUR	3 000 000	3 089 578,60	1,34
ING BANK NV SR UNSECURED REGS 10/26 VAR	EUR	4 000 000	4 030 120,13	1,75
LLOYDS BANKING GROUP PLC SR UNSECURED REGS 1.5% 12/09/2027	EUR	2 000 000	1 937 971,67	0,84
LLOYDS BK CORP MKTS PLC SR UNSECURED REGS 2.375% 09/04/2026	EUR	4 000 000	4 049 973,70	1,76
NORDEA BANK ABP SR UNSECURED REGS 05/27 0.5	EUR	2 000 000	1 906 886,96	0,83
ROYAL BANK OF CANADA SR UNSECURED REGS 04/11/2026	EUR	4 583 000	4 611 958,51	2,00
SKANDINAViska ENSKILDA REGS 3.25% 24/11/2025	EUR	2 000 000	2 016 163,29	0,87
TORONTO DOMINION BANK SR UNSECURED 10/09/2027	EUR	3 000 000	3 010 991,52	1,30
TORONTO DOMINION BANK SR UNSECURED REGS 04/26 VAR	EUR	4 000 000	4 035 866,41	1,75
Biens industriels - Constructions et mines			1 292 534,06	0,56
CATERPILLAR FINL SERVICE SR UNSECURED REGS 09/27 3.023	EUR	1 268 000	1 292 534,06	0,56
Boissons - Vins/Spiritueux			3 001 931,10	1,30
DIAGEO FINANCE PLC COMPANY GUAR REGS 04/25 1	EUR	3 000 000	3 001 931,10	1,30

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Brasserie				
CARLSBERG BREWERIES A/S SR UNSECURED REGS 10/25 3.25	EUR	3 900 000	3 938 163,10	1,71
CARLSBERG BREWERIES A/S SR UNSECURED REGS 11/26 3.5	EUR	2 946 000	3 002 736,53	1,30
HEINEKEN NV SR UNSECURED REGS 1.375% 29/01/2027	EUR	3 000 000	2 964 189,67	1,28
Camion moyen et lourd				
VOLVO TREASURY AB COMPANY GUAR 1.625% 26/05/2025	EUR	1 500 000	1 506 702,84	0,65
VOLVO TREASURY AB COMPANY GUAR REGS 05/26 VAR	EUR	1 000 000	1 004 674,58	0,44
VOLVO TREASURY AB COMPANY GUAR REGS 09/25 1.625	EUR	1 900 000	1 893 642,03	0,82
VOLVO TREASURY AB COMPANY GUAR REGS 3.5% 17/11/2025	EUR	2 615 000	2 641 220,21	1,14
Caoutchouc - Pneus				
CIE GENERALE DES ESTABLI 0.875% 03/09/2025	EUR	4 000 000	3 965 498,63	1,72
Chimie - Diversifie				
OP CORPORATE BANK PLC REGS 21/11/2025	EUR	2 000 000	2 014 088,93	0,87
OP CORPORATE BANK PLC SR UNSECURED REGS 2.875% 15/12/2025	EUR	4 000 000	4 006 226,30	1,74
Detail - Alimentation				
KONINKIJKE AHOOLD DLHAIZE SR UNSECURED REGS 1.125% 19/03/2026	EUR	3 000 000	2 974 705,07	1,29
Electricite - integre				
EDP FINANCE BV SR UNSECURED REGS 1.625% 26/01/2026	EUR	3 000 000	3 018 374,48	1,31
ENEL FINANCE INTL NV COMPANY GUAR REGS 07/25 1.5	EUR	4 000 000	3 995 247,67	1,73
IBERDROLA FINANZAS SAU COMPANY GUAR REGS 1.25% 28/10/2026	EUR	2 000 000	1 959 001,04	0,85
Electricite - transmission				
RTE RESEAU DE TRANSPORT 1.625% 27/11/2025	EUR	3 000 000	2 976 396,78	1,29
TENNET HOLDING BV SR UNSECURED REGS 0.75% 26/06/2025	EUR	4 000 000	3 975 442,63	1,72
TERNA SPA SR UNSECURED REGS 0.125% 25/07/2025	EUR	5 338 000	5 259 290,09	2,28
Equipement d'aide au diagnostic				
DH EUROPE FINANCE COMPANY GUAR 0.2% 18/03/2026	EUR	3 000 000	2 918 263,56	1,27
Fabricants de vetements				
KERING SR UNSECURED REGS 3.75% 05/09/2025	EUR	5 000 000	5 089 043,84	2,21
Gaz - distribution				
NATWEST MARKETS PLC SR UNSECURED REGS 01/26 VAR	EUR	1 961 000	1 994 066,05	0,86
NATWEST MARKETS PLC SR UNSECURED REGS 08/25 2	EUR	2 000 000	2 004 536,99	0,87
NATWEST MARKETS PLC SR UNSECURED REGS 09/26 VAR	EUR	2 000 000	2 003 217,06	0,87
Gaz - Transport				
SNAM SPA 0.875% 25/10/2026	EUR	2 000 000	1 939 748,16	0,84

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Produits de soin et de beaute			2 039 456,33	0,88
L OREAL SA SR UNSECURED REGS 05/25 3.125	EUR	2 000 000	2 039 456,33	0,88
Produits pharmaceutiques et biotechnologie			4 932 678,08	2,14
MERCK FIN SERVICES GMBH COMPANY GUAR REGS 0.125% 16/07/2025	EUR	5 000 000	4 932 678,08	2,14
Secteur automobile - Voitures/camions legers			6 033 646,76	2,62
BMW INTL INVESTMENT BV COMPANY GUAR REGS 08/27 3	EUR	2 000 000	2 032 405,48	0,88
MERCEDES BENZ INT FINCE COMPANY GUAR REGS 09/25 VAR	EUR	4 000 000	4 001 241,28	1,74
Services commerciaux			2 033 071,23	0,88
EDENRED SE SR UNSECURED REGS 12/26 3.625	EUR	2 000 000	2 033 071,23	0,88
Services informatiques			4 022 158,90	1,74
IBM CORP SR UNSECURED 2.875% 07/11/25	EUR	4 000 000	4 022 158,90	1,74
Societes de BTP			7 015 442,93	3,04
NATIONWIDE BLDG SOCIETY SR UNSECURED REGS 0.25% 22/07/2025	EUR	5 000 000	4 937 100,68	2,14
NATIONWIDE BLDG SOCIETY SR UNSECURED REGS 11/26 4.5	EUR	2 000 000	2 078 342,25	0,90
Telecommunication - Services			1 954 937,81	0,85
TELENOR ASA SR UNSECURED REGS 05/26 0.75% 31/05/2026	EUR	2 000 000	1 954 937,81	0,85
Telephonie cellulaire			5 076 716,62	2,20
ORANGE SA 1% 12/05/2025	EUR	3 100 000	3 095 584,84	1,34
ORANGE SA SR UNSECURED REGS 1% 12/09/2025	EUR	2 000 000	1 981 131,78	0,86
Textile - Habillement			3 946 068,62	1,71
LVMH MOET HENNESSY VUITT SR UNSECURED REGS 3.375% 21/10/2025	EUR	3 900 000	3 946 068,62	1,71
Transport - services			2 483 298,77	1,08
UNITED PARCEL SERVICE SR UNSECURED 11/25 1.625	EUR	2 500 000	2 483 298,77	1,08
Titres de créances			18 598 667,11	8,07
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 965 300,00	0,86
Souverain			1 965 300,00	0,86
TB ITALIE 14/10/2025	EUR	2 000 000	1 965 300,00	0,86
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé			16 633 367,11	7,21
banque - Clientèle diverse			11 718 056,53	5,08
CD UBS AG LONDON 18/07/2025	EUR	3 000 000	2 958 086,11	1,28
ECP BANCO SANTANDER SA 30/07/2025	EUR	1 900 000	1 871 730,57	0,81
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 28/07/2025	EUR	3 000 000	2 955 579,37	1,28
ECP UBS AG LONDON 03/09/2025	EUR	2 000 000	1 965 946,46	0,85
ECP UBS AG LONDON 28/08/2025	EUR	2 000 000	1 966 714,02	0,86
Banque commerciale - non US			1 965 642,70	0,85
ECP STANDARD CHARTERED BANK 03/09/2025	EUR	2 000 000	1 965 642,70	0,85
Peintures et revêtements			2 949 667,88	1,28
ECP AKZO NOBEL N.V. 29/08/2025	EUR	3 000 000	2 949 667,88	1,28

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			22 356 532,44	9,69
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			22 356 532,44	9,69
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	EUR	469,4364	22 356 532,44	9,69
Total			230 208 116,42	99,81

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*) +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*) +/-
		Actif	Passif	
Futures				
GER EURO-SCHATZ FUT 06 MAR 2025 06/03/2025 DUH5	20,00	0,00	4 700,00	2 139 700,00
Sous total		0,00	4 700,00	2 139 700,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
T000011126 2.94/ESTR	2 000 000,00	0,00	33 647,75	2 000 000,00
T000011225 2.79/ESTR	3 000 000,00	0,00	17 200,71	3 000 000,00
T000030925 2.87/ESTR	1 937 696,00	0,00	5 500,11	1 937 696,00
T000030925 2.87/ESTR	1 938 266,00	0,00	5 501,72	1 938 266,00
T000030925 3.18/ESTR	4 000 000,00	0,00	23 847,33	4 000 000,00
T000031126 2.04/ESTR	3 000 000,00	1 338,64	0,00	3 000 000,00
T000040625 3.29/ESTR	2 000 000,00	0,00	5 038,33	2 000 000,00
T000040725 3.36/ESTR	1 929 098,00	0,00	9 167,40	1 929 098,00
T000050925 2.89/ESTR	2 000 000,00	0,00	6 209,07	2 000 000,00
T000050925 3.16/ESTR	2 000 000,00	0,00	11 708,13	2 000 000,00
T000050925 3.20/ESTR	1 000 000,00	0,00	6 245,42	1 000 000,00
T000070425 3.08/ESTR	2 000 000,00	4 999,50	0,00	2 000 000,00
T000070425 3.15/ESTR	6 100 000,00	11 369,86	0,00	6 100 000,00
T000071125 2.91/ESTR	3 000 000,00	0,00	18 097,71	3 000 000,00
T000090426 3.05/ESTR	4 000 000,00	0,00	36 225,55	4 000 000,00
T000101225 2.55/ESTR	900 000,00	0,00	1 386,40	900 000,00
T000120925 3.11/ESTR	2 000 000,00	0,00	11 274,63	2 000 000,00
T000120927 2.05/ESTR	2 000 000,00	1 720,83	0,00	2 000 000,00
T000121025 3.14/ESTR	3 000 000,00	0,00	22 117,18	3 000 000,00
T000131226 2.12/ESTR	2 000 000,00	0,00	4 108,03	2 000 000,00
T000140527 2.06/ESTR	2 000 000,00	520,98	0,00	2 000 000,00
T000141025 2.53/ESTR	2 000 000,00	0,00	2 668,67	2 000 000,00
T000151125 2.40/ESTR	2 500 000,00	0,00	3 018,63	2 500 000,00
T000151225 2.90/ESTR	1 991 000,00	0,00	14 688,05	1 991 000,00
T000151225 3.08/ESTR	2 000 000,00	0,00	18 135,86	2 000 000,00
T000160126 2.89/ESTR	3 000 000,00	0,00	18 524,76	3 000 000,00
T000160425 3.41/ESTR	3 855 752,00	0,00	4 831,19	3 855 752,00
T000160725 3.09/ESTR	1 000 000,00	0,00	2 878,55	1 000 000,00
T000160725 3.27/ESTR	7 500 000,00	0,00	33 268,26	7 500 000,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
T000170326 2.70/ESTR	3 000 000,00	0,00	1 054,71	3 000 000,00
T000170425 3.45/ESTR	1 927 130,00	0,00	3 386,39	1 927 130,00
T000170625 3.34/ESTR	1 929 380,00	0,00	7 188,16	1 929 380,00
T000170725 3.23/ESTR	1 931 264,00	0,00	7 977,33	1 931 264,00
T000170725 3.24/ESTR	1 931 075,00	0,00	8 015,34	1 931 075,00
T000171125 2.74/ESTR	2 000 000,00	0,00	9 291,17	2 000 000,00
T000171125 3.11/ESTR	3 000 000,00	0,00	25 242,79	3 000 000,00
T000180225 3.41/ESTR	964 219,00	1 247,41	0,00	964 219,00
T000180326 2.96/ESTR	6 000 000,00	0,00	33 802,19	6 000 000,00
T000180725 3.23/ESTR	1 931 641,00	0,00	7 908,92	1 931 641,00
T000180725 ESTR/2.33	20 000 000,00	0,00	9 831,24	20 000 000,00
T000180925 2.80/ESTR	2 500 000,00	0,00	7 070,20	2 500 000,00
T000180925 3.15/ESTR	1 900 000,00	0,00	12 153,94	1 900 000,00
T000190724 3.23/ESTR	2 896 330,00	0,00	11 873,29	2 896 330,00
T000200125 3.34/ESTR	1 926 936,00	5 869,34	0,00	1 926 936,00
T000200126 3.12/ESTR	2 000 000,00	0,00	15 206,75	2 000 000,00
T000210725 3.26/ESTR	4 000 000,00	0,00	18 496,19	4 000 000,00
T000220225 3.23/ESTR	3 000 000,00	9 025,00	0,00	3 000 000,00
T000220425 3.04/ESTR	3 000 000,00	6 607,55	0,00	3 000 000,00
T000220525 3.01/ESTR	1 800 000,00	1 821,80	0,00	1 800 000,00
T000220525 3.05/ESTR	3 500 000,00	1 827,68	0,00	3 500 000,00
T000220725 3.22/ESTR	1 500 000,00	0,00	6 402,73	1 500 000,00
T000220725 3.26/ESTR	2 000 000,00	0,00	9 261,78	2 000 000,00
T000241125 3.03/ESTR	2 000 000,00	0,00	15 588,82	2 000 000,00
T000250325 3.43/ESTR	1 926 749,00	0,00	733,42	1 926 749,00
T000250725 3.19/ESTR	1 932 113,00	0,00	7 961,12	1 932 113,00
T000250725 3.21/ESTR	1 932 018,00	0,00	8 222,52	1 932 018,00
T000250725 3.61/ESTR	5 338 000,00	0,00	28 257,27	5 338 000,00
T000251025 2.47/ESTR	3 900 000,00	0,00	4 437,64	3 900 000,00
T000251025 2.91/ESTR	2 000 000,00	0,00	11 106,62	2 000 000,00
T000251025 2.57/ESTR	2 000 000,00	0,00	18 495,95	2 000 000,00
T000260126 2.22/ESTR	3 000 000,00	551,82	0,00	3 000 000,00
T000261126 2.11/ESTR	3 000 000,00	0,00	3 688,25	3 000 000,00
T000270225 3.48/ESTR	1 924 125,00	478,60	0,00	1 924 125,00
T000270326 2.21/ESTR	3 000 000,00	0,00	2 156,93	3 000 000,00
T000270825 3.20/ESTR	3 000 000,00	0,00	17 375,07	3 000 000,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
T000270825 3.20/ESTR	2 000 000,00	0,00	11 663,71	2 000 000,00
T000270827 2.33/ESTR	2 000 000,00	0,00	10 636,55	2 000 000,00
T000280325 3.42/ESTR	1 927 308,00	0,00	721,07	1 927 308,00
T000280725 3.13/ESTR	1 933 151,00	0,00	7 004,66	1 933 151,00
T000280725 3.15/ESTR	2 899 145,00	0,00	11 045,03	2 899 145,00
T000280825 2.87/ESTR	1 937 696,00	0,00	4 846,57	1 937 696,00
T000281026 2.07/ESTR	2 000 000,00	755,66	0,00	2 000 000,00
T000290127 2.07/ESTR	3 000 000,00	0,00	100,83	3 000 000,00
T000290825 2.86/ESTR	2 906 544,00	0,00	7 401,32	2 906 544,00
T000310725 3.11/ESTR	1 836 370,00	0,00	6 569,77	1 836 370,00
Sous total		48 134,67	687 465,68	207 683 006,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		48 134,67	692 165,68	209 822 706,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*) +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*) +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte	
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)			
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)		
Total	0,00	0,00		0,00		0,00		

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif		
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	230 208 116,42
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-644 031,01
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 118 263,95
Autres passifs (-)	-32 171,49
Total = actif net	230 650 177,87

AXA IM EURO 6M

**RAPPORT ANNUEL
AU
29/12/2023**

Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	188 625 237,32	180 992 425,62
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	57 379 918,35	93 544 543,03
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	57 379 918,35	93 544 543,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	112 713 391,03	70 336 413,56
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	24 929 800,02	5 988 897,01
Titres de créances négociables	24 929 800,02	5 988 897,01
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	87 783 591,01	64 347 516,55
Organismes de placement collectif	18 423 918,34	16 732 089,65
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	18 423 918,34	16 732 089,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	108 009,60	379 379,38
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	22 995,30	302 925,00
Autres opérations	85 014,30	76 454,38
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	91 038,16	276 119,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	91 038,16	276 119,70
Comptes financiers	1 613 828,83	3 532 445,70
Liquidités	1 613 828,83	3 532 445,70
Total de l'actif	190 330 104,31	184 800 991,02

Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	188 673 619,42	183 454 463,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-379 679,78	-150 930,87
Résultat de l'exercice (a, b)	1 806 173,08	1 146 257,06
Total des capitaux propres	190 100 112,72	184 449 789,94
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	180 987,72	304 526,23
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	180 987,72	304 526,23
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	22 995,00	302 924,70
Autres opérations	157 992,72	1 601,53
Dettes	49 003,87	46 674,85
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	49 003,87	46 674,85
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	190 330 104,31	184 800 991,02

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Operations de couverture		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Contrats futures		
TAUX		
GER E SC 03/24 DUH4	7 777 785,00	0,00
3MO EURO 03/23 ERH3	0,00	1 454 850,00
GER E SC 03/23 DUH3	0,00	28 463 400,00
Total TAUX	7 777 785,00	29 918 250,00
Total Contrats futures	7 777 785,00	29 918 250,00
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	7 777 785,00	29 918 250,00
Engagements de gre a gre		
Swaps		
TAUX		
T000220124 3.00/ESTR	3 870 194,00	0,00
T000310124 3.13/ESTR	1 932 406,00	0,00
T000020224 3.18/ESTE	966 150,00	0,00
T000280224 3.45/ESTR	1 928 061,00	0,00
T000120324 3.56/ESTR	2 887 030,00	0,00
T000120324 3.59/ESTR	1 923 751,00	0,00
T000140324 3.31/ESTR	1 927 496,00	0,00
T000140324 3.30/ESTR	965 351,00	0,00
T000220324 3.30/ESTR	2 893 788,00	0,00
T000020424 3.40/ESTR	1 925 905,00	0,00
T000100424 3.37/ESTR	1 927 402,00	0,00
T000100524 3.50/ESTR	3 847 876,00	0,00
T000100524 3.50/ESTR	1 925 248,00	0,00
T000100524 3.47/ESTR	1 925 811,00	0,00
T000150524 3.51/ESTR	962 109,00	0,00
T000170524 3.51/ESTR	1 924 874,00	0,00
T000170524 3.51/ESTR	1 925 436,00	0,00
T000170524 3.52/ESTR	1 923 938,00	0,00
T000300824 3.61/ESTR	8 000 000,00	0,00
T000040624 3.58/ESTR	1 923 174,00	0,00
T000060624 3.59/ESTR	1 922 629,00	0,00
T000110624 3.63/ESTR	1 922 629,00	0,00
T000161224 3.45/ESTR	4 000 000,00	0,00
T000170624 3.70/ESTR	1 921 321,00	0,00
T000270624 3.80/ESTR	1 920 553,00	0,00
T000040724 3.87/ESTR	2 875 279,00	0,00
T000180124 3.78/ESTR	1 960 648,00	0,00
T000260824 3.73/ESTR	1 440 711,00	0,00
T000060924 3.76/ESTR	959 821,00	0,00

AXA IM Euro 6M

	29/12/2023	30/12/2022
T000090924 3.77/ESTR	1 920 762,00	0,00
T000100924 3.77/ESTR	1 920 016,00	0,00
T000170524 3.93/ESTR	6 000 000,00	0,00
T000031024 3.89/ESTR	2 877 789,00	0,00
T000101024 3.85/ESTR	2 878 268,00	0,00
T000111024 3.83/ESTR	8 000 000,00	0,00
T000241024 3.82/ESTR	2 879 186,00	0,00
T000241024 3.83/ESTR	1 919 643,00	0,00
T000241024 3.82/ESTR	3 839 287,00	0,00
T000300924 3.80/ESTR	5 000 000,00	0,00
T000051124 3.72/ESTR	2 882 262,00	0,00
T000081124 3.71/ESTR	2 883 215,00	0,00
T000230924 3.73/ESTR	8 000 000,00	0,00
T000280223 0.83/ESTR	0,00	2 982 865,00
T000070923 1.69/ESTR	0,00	1 961 218,00
T000070923 1.66/ESTR	0,00	1 960 940,00
T000090323 1.21/ESTR	0,00	1 985 723,00
T000160123 1.17/ESTR	0,00	3 981 025,00
T000300123 1.43/ESTR	0,00	1 989 261,00
T000290923 2.34/ESTR	0,00	2 922 289,00
T000050123 1.25/ESTR	0,00	1 992 971,00
T000090123 1.28/ESTR	0,00	2 987 674,00
T000130123 1.37/ESTR	0,00	2 988 391,00
T000191023 2.47/ESTR	0,00	4 864 371,00
T000190423 1.94/ESTR	0,00	1 978 791,00
T000060123 1.44/ESTR	0,00	996 705,00
T000250123 1.58/ESTR	0,00	2 986 757,00
T000241023 2.59/ESTR	0,00	971 513,00
T000251023 2.45/ESTR	0,00	3 891 786,00
T000251023 2.45/ESTR	0,00	3 892 169,00
T000270423 2.00/ESTR	0,00	1 976 517,00
T000271023 2.42/ESTR	0,00	1 946 467,00
T000071123 2.54/ESTR	0,00	1 944 172,00
T000100123 1.61/ESTR	0,00	2 990 145,00
Total TAUX	117 430 019,00	54 191 750,00
Total Swaps	117 430 019,00	54 191 750,00
Total Engagements de gre a gre	117 430 019,00	54 191 750,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	125 207 804,00	84 110 000,00
Autres operations		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	0,00	0,00
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		

AXA IM Euro 6M

	29/12/2023	30/12/2022
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	0,00	0,00

Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	101 416,70	4 438,77
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 556 450,41	1 467 748,51
Produits sur titres de créances	459 614,66	20 170,93
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	1 380 553,13	8 906,91
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	3 498 034,90	1 501 265,12
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	1 275 144,08	9 342,21
Charges sur dettes financières	0,00	15 577,57
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 275 144,08	24 919,78
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 222 890,82	1 476 345,34
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	297 566,45	288 396,98
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 925 324,37	1 187 948,36
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-119 151,29	-41 691,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 806 173,08	1 146 257,06

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Crédit Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF) :

Les titres de Crédit Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

AXA IM Euro 6M

- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossés à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :
 - La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
 - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - o Frais de gestion dont frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille:
 - Action de la catégorie « E »: Le taux maximum s'élève à 0,40 % de l'actif net (OPC Inclus).
 - Action de la catégorie « I » : Le taux maximum s'élève à 0,15 % de l'actif net (OPC Inclus).
 - Action de la catégorie « IX » : Le taux maximum s'élève à 0,15 % de l'actif net (OPC Inclus)
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Néant (Dans la mesure où l'investissement de l'OPCVM dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif net, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par l'OPCVM du fait de cet investissement).
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement maximum sur chaque transaction est de 50 € TTC.
- Commission de surperformance :
 - Parts des catégories « E » et « I »: L'OPCVM versera à la Société de gestion une commission de performance , à la fin de la Période de Référence, dans l'hypothèse où la performance de l'OPCVM viendrait à être supérieure à la performance de l'ESTR Capitalisé, augmenté de 33,5 points de base, et si en outre, la performance absolue de l'OPCVM est supérieure à zéro. Cette commission sera équivalente à 20% de la surperformance entre la performance de l'OPCVM et la performance de l'ESTR Capitalisé augmenté de 33,5 bps, auquel on applique un floor de zéro lorsque la performance absolue de l'ESTR Capitalisé majoré de 33,5 bps est inférieure à zéro. Quoiqu'il en soit, cette commission de performance, ne pourra être supérieure à 0,05% de l'actif net de l'OPCVM.
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

<i>Tableau de concordance des parts</i>			
Nom du fonds :	AXA IM EURO 6M		
Code portefeuille :	AFFV		
Code ISIN	Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID	Affectation des sommes distribuables	Parts présentées dans l'inventaire
FR0013308855	IX	Capitalisation	C1
FR0010950063	I	Capitalisation	IC
FR0010950055	E	Capitalisation	RC

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	184 449 789,94	186 388 980,54
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	41 342 224,64	32 310 160,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-42 321 851,20	-34 148 626,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 559 210,06	23 316,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 264 571,10	-2 493 284,55
Plus-values réalisées sur contrats financiers	666 370,00	2 858 425,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-307 585,00	-697 527,50
Frais de transaction	-3 543,51	-7 182,35
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 528 495,79	-1 246 460,35
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>2 624 561,90</i>	<i>-2 903 933,89</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>-2 903 933,89</i>	<i>-1 657 473,54</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-473 751,27	274 040,35
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	<i>-95 973,42</i>	<i>377 777,85</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	<i>377 777,85</i>	<i>103 737,50</i>
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 925 324,37	1 187 948,36
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	190 100 112,72	184 449 789,94

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	200,613,889.21	155,795,820.43
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	54,258,371.10	74,183,671.55
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audite par le commissaire aux comptes

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilees		
Obligations a taux fixe nego. sur un marche regl. ou assimile	11 851 885,97	6,23
Obligations a taux variable revisable nego. sur un ma rche regl. ou assimile	45 528 032,38	23,95
TOTAL Obligations et valeurs assimilees	57 379 918,35	30,18
Titres de creances		
Bons du Tresor	80 900,48	0,04
Titres nego. a court terme (NEU CP) emetteurs bancaires	24 848 899,54	13,07
Titres nego. a court terme (NEU CP) emetteurs non financiers	87 783 591,01	46,18
TOTAL Titres de creances	112 713 391,03	59,29
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	170 093 309,38	89,48
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	0,00	0,00
Hors Bilan		
Operations de couverture		
TAUX	125 207 804,00	65,86
TOTAL Operations de couverture	125 207 804,00	65,86
Autres operations		
TOTAL Autres operations	0,00	0,00
TOTAL Hors Bilan	125 207 804,00	65,86

4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	11 851 885,97	6,23			45 528 032,38	23,9		
Titres de créances	100 443 517,57	52,8	12 269 873,46	6,45		5		
Opérations temporaires sur titres financiers		4						
Comptes financiers								
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture	117 430 019,00	61,7				7	7 777 785,00	4,09
Autres opérations		7						

4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			7 903 245,30	4,16	49 476 673,05	26,03				
Titres de créances	16 116 095,00	8,48	96 597 296,03	50,81						
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers	1 613 828,83	0,85								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture	21 254 875,00	11,18	96 175 144,00	50,59	7 777 785,00	4,09				
Autres opérations										

4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
Créances	
Coupon à recevoir	47 175,56
Dépôts de garantie	43 862,60
Total des créances	91 038,16
Dettes	
Frais de gestion	-48 887,47
Autres Dettes	-116,40
Total des dettes	-49 003,87
Total dettes et créances	42 034,29

4.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
C1	capi c1	
Actions ou parts émises durant l'exercice	3 490,2947	35 134 225,07
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-2 879,829	-29 292 457,21

	En parts	En montant
IC		
Actions ou parts émises durant l'exercice	153,4554	1 601 640,83
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-925,7292	-9 660 324,12

	En parts	En montant
RC		
Actions ou parts émises durant l'exercice	453,9882	4 606 358,74
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-329,1652	-3 369 069,87

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
C1 capi c1	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

AXA IM Euro 6M

	En montant
RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7. Frais de gestion

	29/12/2023
C1 capi c1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion fixes	146 796,66
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion fixes	138 998,35
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion fixes	11 771,44
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

4.8. Engagements reçus et donnés

<u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>		NEANT		
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
<u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u>		NEANT		

4.9. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPC	18 423 918,34
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	18 423 918,34

4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux
Total acomptes			0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 806 173,08	1 146 257,06
Total	1 806 173,08	1 146 257,06

	29/12/2023	30/12/2022
C1 capi c1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	913 072,29	539 210,56
Total	913 072,29	539 210,56
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	873 572,78	601 731,07
Total	873 572,78	601 731,07
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

AXA IM Euro 6M

	29/12/2023	30/12/2022
RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	19 528,01	5 315,43
Total	19 528,01	5 315,43
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

AXA IM Euro 6M

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-379 679,78	-150 930,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-379 679,78	-150 930,87

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 capi c1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-191 218,07	-70 782,46
Total	-191 218,07	-70 782,46
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-182 945,86	-78 989,56
Total	-182 945,86	-78 989,56
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

AXA IM Euro 6M

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 515,85	-1 158,85
Total	-5 515,85	-1 158,85
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1	79 017 369,12	7 932,8163	9 960,82				-78,30
	IC	144 409 374,39	13 898,3714	10 390,38				-82,08
	RC	881 665,09	86,8453	10 152,13				-105,42
31/12/2020	C1	79 600 674,05	7 995,0280	9 956,27				-15,30
	IC	107 674 823,26	10 367,6949	10 385,60				-15,99
	RC	724 471,51	71,5728	10 122,16				-40,87
31/12/2021	C1	82 233 009,15	8 292,4316	9 916,63				16,05
	IC	103 433 177,31	9 999,0876	10 344,26				16,74
	RC	722 794,08	71,8720	10 056,68				-8,90
30/12/2022	C1	86 502 497,03	8 728,3598	9 910,50				53,67
	IC	96 532 272,24	9 337,7299	10 337,87				55,99
	RC	1 415 020,67	141,1429	10 025,44				29,44
29/12/2023	C1	95 745 304,99	9 338,8255	10 252,39				77,30
	IC	91 603 266,13	8 565,4561	10 694,49				80,63
	RC	2 751 541,60	265,9659	10 345,46				52,69

4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
AUST NZ BANKING GROUP SR UNSECURED REGS 01/26 3.652	2 327 000	2 424 522,40	EUR	1,26
BPCE SA SR UNSECURED REGS 07/24 1	2 000 000	1 978 778,91	EUR	1,04
NATIONAL AUSTRALIA BANK SR UNSECURED REGS 09/24 0.625	2 000 000	1 957 794,37	EUR	1,03
ROYAL BANK OF CANADA SR UNSECURED REGS 07/24 0.125	2 000 000	1 959 200,22	EUR	1,03
SIEMENS FINANCIERINGSMAT COMPANY GUAR REGS 03/25 2.25	900 000	904 177,03	EUR	0,48
VOLVO TREASURY AB COMPANY GUAR REGS 11/24 3.75	2 000 000	2 007 471,80	EUR	1,06
VOLVO TREASURY AB COMPANY GUAR REGS 11/25 3.5	615 000	619 941,24	EUR	0,33
TOTAL Obligations a taux fixe nego. sur un marche regl. ou assimile		11 851 885,97		6,23
BANCO SANTANDER SA REGS 01/25 VAR	3 100 000	3 140 732,38	EUR	1,65
BANK OF NOVA SCOTIA SR UNSECURED REGS 05/25 VAR	4 000 000	4 038 509,17	EUR	2,13
BANK OF MONTREAL SR UNSECURED REGS 09/25 VAR	3 565 000	3 583 408,27	EUR	1,89
BANK OF NOVA SCOTIA SR UNSECURED REGS 09/25 VAR	2 000 000	2 005 596,09	EUR	1,06
CANADIAN IMPERIAL BANK SR UNSECURED REGS 06/25 VAR	3 000 000	3 012 567,85	EUR	1,58
ING BANK NV SR UNSECURED REGS 10/26 VAR	4 000 000	4 019 531,21	EUR	2,11
INTESA SANPAOLO SPA REGS 03/25 VAR	3 483 000	3 495 117,31	EUR	1,84
MERCEDES BENZ INT FINCE COMPANY GUAR REGS 09/25 VAR	4 000 000	4 002 504,99	EUR	2,11
NATWEST MARKETS PLC SR UNSECURED REGS 01/26 VAR	1 961 000	1 999 527,92	EUR	1,05
OP CORPORATE BANK PLC REGS 11/25 VAR	2 000 000	2 013 528,28	EUR	1,06
ROYAL BANK OF CANADA SR UNSECURED REGS 01/25 VAR	3 802 000	3 845 768,94	EUR	2,02
BANCO SANTANDER SA 02/25 VAR	2 000 000	2 017 162,83	EUR	1,06
SKANDINAViska ENSKILDA REGS 06/25 VAR	2 471 000	2 484 666,27	EUR	1,31
SOCIETE GENERALE REGS 01/25 VAR	3 800 000	3 846 096,01	EUR	2,02
TORONTO DOMINION BANK SR UNSECURED REGS 01/25 VAR	2 000 000	2 023 314,86	EUR	1,06
TOTAL Obligations a taux variable revisable nego. sur un ma rche regl. ou assimile	45 528 032,38			23,95
TOTAL Obligations & valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile		57 379 918,35		30,18
TOTAL Obligations & Valeurs assimilees		57 379 918,35		30,18
BTF TRESOR 21/02/2024	81 316	80 900,48	EUR	0,04
TOTAL Bons du Tresor		80 900,48		0,04
CD BANK OF MONTREAL 09/04/2024	3 000 000	3 086 908,39	EUR	1,62
CD DNB BANK ASA 05/11/2024	3 000 000	2 908 986,80	EUR	1,53
CD NATIONAL AUSTRALIA BANK LIMITED 24/10/2024	4 000 000	3 882 209,78	EUR	2,04
CD NORDEA BANK ABP 09/02/2024	2 000 000	2 065 867,05	EUR	1,09
CD NORDEA BANK ABP 10/10/2024	3 000 000	2 914 761,16	EUR	1,53
CD NORDEA BANK ABP 14/03/2024	2 000 000	1 983 586,70	EUR	1,04
CD STANDARD CHARTERED BANK 02/10/2024	5 000 000	5 055 342,36	EUR	2,67
CD THE TORONTO-DOMINION BANK 10/04/2024	2 000 000	1 977 857,04	EUR	1,04
CD THE TORONTO-DOMINION BANK 17/09/2024	1 000 000	973 380,26	EUR	0,51
TOTAL Titres nego. a court terme (NEU CP) emetteurs bancaires		24 848 899,54		13,07
TOTAL Titres de creances negociables		24 929 800,02		13,11
TOTAL Titres de creances negocies sur un marche regl. ou assimile		24 929 800,02		13,11
ECP AUSTRALIA NEW ZEALAND BANKING 24/10/2024	3 000 000	2 911 385,10	EUR	1,53
ECP BANCO SANTANDER SA 06/09/2024	1 000 000	973 385,67	EUR	0,51
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI 10/05/2024	4 000 000	3 941 130,48	EUR	2,07
ECP BANCO SANTANDER SA 10/09/2024	2 000 000	1 946 594,89	EUR	1,02
ECP BANCO SANTANDER SA 12/03/2024	2 000 000	1 983 721,44	EUR	1,04
ECP BANCO SANTANDER SA 15/05/2024	1 000 000	984 915,37	EUR	0,52
ECP BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA 17/05/2024	2 000 000	1 969 027,93	EUR	1,04
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 19/09/2024	5 000 000	4 866 036,99	EUR	2,56
ECP BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MU 29/08/2024	1 000 000	975 013,93	EUR	0,51
ECP BPCE 10/05/2024	2 000 000	1 971 089,34	EUR	1,04
ECP BPCE 11/07/2024	3 000 000	2 938 255,27	EUR	1,55
ECP BPCE 19/09/2024	1 000 000	973 157,39	EUR	0,51
ECP CAIXABANK SA 10/05/2024	2 000 000	1 971 033,78	EUR	1,04
ECP CAIXABANK SA 17/05/2024	2 000 000	1 969 596,94	EUR	1,04

AXA IM Euro 6M

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
ECP DH EUROPE FINANCE II SARL 14/02/2024	2 000 000	1 989 543,51	EUR	1,05
ECP DNB BANK ASA 11/10/2024	5 000 000	4 858 277,42	EUR	2,58
ECP ELECTRICITE DE FRANCE 03/04/2024	3 000 000	2 968 706,06	EUR	1,56
ECP FS SOCIETE GEN./OSSIAM ETF 20/09/2024	3 000 000	2 920 366,47	EUR	1,54
ECP ING BANK NV 04/06/2024	1 000 000	983 045,62	EUR	0,52
ECP ING BANK NV 19/09/2024	3 000 000	2 919 393,00	EUR	1,54
ECP KLEPIERRE SA 08/11/2024	3 000 000	2 908 318,74	EUR	1,53
ECP KLEPIERRE SA GROUP 14/03/2024	1 000 000	991 662,62	EUR	0,52
ECP KLEPIERRE SA 28/02/2024	2 000 000	1 986 603,17	EUR	1,05
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 02/04/2024	2 000 000	1 979 318,80	EUR	1,04
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 06/06/2024	2 000 000	1 965 721,09	EUR	1,03
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS 22/03/2024	3 000 000	2 972 454,37	EUR	1,56
ECP NATWEST MARKETS NV 19/09/2024	4 000 000	3 893 343,63	EUR	2,05
ECP OP CORPORATE BANK PLC 09/09/2024	2 000 000	1 948 574,05	EUR	1,03
ECP OP CORPORATE BANK PLC 11/06/2024	2 000 000	1 965 085,48	EUR	1,03
ECP ORANGE SA 12/03/2024	1 000 000	1 030 122,50	EUR	0,54
ECP ORANGE SA 20/02/2024	1 000 000	1 031 633,16	EUR	0,54
ECP ORANGE SA 27/06/2024	2 000 000	1 961 709,64	EUR	1,03
ECP SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN 17/06/2024	2 000 000	1 963 706,68	EUR	1,03
ECP SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN 24/10/2024	2 000 000	1 941 330,23	EUR	1,02
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 03/10/2024	3 000 000	2 916 173,12	EUR	1,53
ECP SVENSKA HANDELSBANKEN AB 26/08/2024	1 500 000	1 463 183,66	EUR	0,77
ECP THE TORONTO-DOMINION BANK 13/09/2024	1 000 000	973 710,32	EUR	0,51
ECP UNICREDIT SPA 31/05/2024	2 000 000	1 966 761,27	EUR	1,03
ECP VATTFENFALL AB 13/05/2024	2 000 000	1 970 148,22	EUR	1,04
ECP VOLVO TREASURY AB 04/07/2024	3 000 000	2 940 353,66	EUR	1,55
TOTAL Titres nego. a court terme (NEU CP) emetteurs non financiers		87 783 591,01		46,20
TOTAL Euro-Commercial Paper		87 783 591,01		46,20
TOTAL Titres de creances non negocies sur un marche regl.		87 783 591,01		46,20
TOTAL Titres de creances		112 713 391,03		59,31
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI	402,139	18 423 918,34	EUR	9,69
TOTAL OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE		18 423 918,34		9,69
TOTAL Titres d'OPC		18 423 918,34		9,69
GER E SC 03/24 DUH4	-73	-22 995,00	EUR	-0,01
TOTAL Contrat future de taux d'interet		-22 995,00		-0,01
Appels marge futures	22 995,3	22 995,30	EUR	0,01
TOTAL Appels de marge sur futures		22 995,30		0,01
TOTAL Appel de marge sur contrat futures		0,30		0,00
TOTAL Appels de marge		0,30		0,00
T000020224 3.18/ESTE	-966 150	2 357,28	EUR	0,00
T000020424 3.40/ESTR	-1 925 905	4 535,49	EUR	0,00
T000031024 3.89/ESTR	-2 877 789	-10 528,22	EUR	-0,01
T000040624 3.58/ESTR	-1 923 174	2 544,26	EUR	0,00
T000040724 3.87/ESTR	-2 875 279	-4 744,54	EUR	0,00
T000051124 3.72/ESTR	-2 882 262	-9 004,92	EUR	0,00
T000060624 3.59/ESTR	-1 922 629	2 231,09	EUR	0,00
T000060924 3.76/ESTR	-959 821	-1 495,39	EUR	0,00
T000081124 3.71/ESTR	-2 883 215	-9 018,04	EUR	0,00
T000090924 3.77/ESTR	-1 920 762	-3 483,34	EUR	0,00
T000100424 3.37/ESTR	-1 927 402	5 350,19	EUR	0,00
T000100524 3.47/ESTR	-1 925 811	4 208,21	EUR	0,00
T000100524 3.50/ESTR	-3 847 876	7 246,78	EUR	0,00
T000100524 3.50/ESTR	-1 925 248	3 761,46	EUR	0,00
T000100924 3.77/ESTR	-1 920 016	-3 467,73	EUR	0,00
T000101024 3.85/ESTR	-2 878 268	-10 091,16	EUR	-0,01
T000110624 3.63/ESTR	-1 922 629	1 474,50	EUR	0,00

AXA IM Euro 6M

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
T000111024 3.83/ESTR	-8 000 000	-26 583,50	EUR	-0,01
T000120324 3.56/ESTR	-2 887 030	377,99	EUR	0,00
T000120324 3.59/ESTR	-1 923 751	-321,05	EUR	0,00
T000140324 3.30/ESTR	-965 351	2 716,30	EUR	0,00
T000140324 3.31/ESTR	-1 927 496	5 228,47	EUR	0,00
T000150524 3.51/ESTR	-962 109	1 782,13	EUR	0,00
T000161224 3.45/ESTR	-4 000 000	-8 527,82	EUR	0,00
T000170524 3.51/ESTR	-1 924 874	3 536,04	EUR	0,00
T000170524 3.51/ESTR	-1 925 436	3 614,52	EUR	0,00
T000170524 3.52/ESTR	-1 923 938	3 398,89	EUR	0,00
T000170524 3.93/ESTR	-6 000 000	-5 109,31	EUR	0,00
T000170624 3.70/ESTR	-1 921 321	332,92	EUR	0,00
T000180124 3.78/ESTR	-1 960 648	389,79	EUR	0,00
T000220124 3.00/ESTR	-3 870 194	14 013,28	EUR	0,03
T000220324 3.30/ESTR	-2 893 788	8 873,15	EUR	0,00
T000230924 3.73/ESTR	-8 000 000	-16 458,14	EUR	-0,01
T000241024 3.82/ESTR	-2 879 186	-10 816,97	EUR	-0,01
T000241024 3.82/ESTR	-3 839 287	-14 253,21	EUR	-0,01
T000241024 3.83/ESTR	-1 919 643	-7 268,95	EUR	0,00
T000260824 3.73/ESTR	-1 440 711	-1 546,27	EUR	0,00
T000270624 3.80/ESTR	-1 920 553	-1 677,00	EUR	0,00
T000280224 3.45/ESTR	-1 928 061	1 433,68	EUR	0,00
T000300824 3.61/ESTR	-8 000 000	142,06	EUR	0,00
T000300924 3.80/ESTR	-5 000 000	-13 597,16	EUR	-0,01
T000310124 3.13/ESTR	-1 932 406	5 465,82	EUR	0,00
TOTAL Swaps de taux (IRS)		-72 978,42		-0,04
TOTAL Swaps		-72 978,42		-0,04
TOTAL Instruments Financiers a terme		-72 978,12		-0,04
G FIX 0.00 090727	43 862,6	43 862,60	EUR	0,02
TOTAL Collateral sur Future		43 862,60		0,02
TOTAL Depots et autres instruments financiers		43 862,60		0,02



Société de gestion

AXA Investment Managers Paris

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France
Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992
S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris